

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-357 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE
PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-357 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – Prochaine séance – 9 mai 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 11 mai 2023.

Anny Després, greffière adjointe